



Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors

PV.N° 21

Réunion du 24/12/2018 2018 à 10 h

ASSISTENT : Messieurs Gérard GONZALEZ ; Christophe BALLOT (Agent de développement) Andrée BRESSOLLES, Florence MELET, Georges GOIZE

« **Sous réserve de validation par le Comité Directeur** »

1 – Forfait

L'équipe du club Jeune Avenir Pamiers (**563968**) est déclaré forfait pour la rencontre

MIREPOIX 1 / 1 JA comptant pour le championnat Dép. 1.

Cette équipe n'étant pas présente le 23/12/2018 à 15H (N° de la rencontre 20636718) sur le terrain de MIREPOIX.

Score de la rencontre : Mirepoix 1 :3 / 1JA :0

Déplacements des arbitres: Passemar François (1816512478) : Laffitte Florian (2545019994) : Pujol Jean Claude (2545619310)

Le club de Jeune Avenir Pamiers (563968) aura en charge financière les frais de déplacement des arbitres.

Les frais de déplacement et gestion administrative du délégué de la rencontre de monsieur GONZALEZ Gerard (2543527177) **seront à la charge du club de Jeune Avenir Pamiers (563968)**

Amende de 100€ (Annexe 5) 1^{er} Forfait (A porter au débit de 1JA (563968))

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Par le secrétaire général, G.GONZALEZ

Rédactrice : Florence MELET

